

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 8 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20240408-DEL_24_03_05-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-03-05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 03.04.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance extraordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Maurice JEAN, Olivier LAUBRON, Laëtitia NICOLAS, Muriel PONTET, Laurent QUEYTAN, Thibaud RICHARD.

Absents : Mme Séverine GUILLOT – Excusée.
Mrs Lionel NICOLAS, Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024 ;

Monsieur le Maire propose les taux de taxes locales suivants pour l'année 2024 ;

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 43,04 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,30 %.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

- **TFB : 25,93 %**
- **TFNB : 43,04 %**
- **TH : 8,30 %**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,

Muriel PONTET